

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 64 (1935)

Heft: 10

Rubrik: La Caisse de retraite et d'invalidité du personnel enseignant fribourgeois : monographie rédigée à l'occasion du centième anniversaire de cette institution

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr.; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à M. Rosset, inspecteur scolaire, Gambach, 11, Fribourg. Compte de chèque II a 153.

Le *Bulletin pédagogique* et le *Faisceau mutualiste* paraissent le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du *Bulletin* et 5 du *Faisceau*.

SOMMAIRE. — *Partie non officielle* : La Caisse de retraite et d'invalidité du personnel enseignant fribourgeois. — Fête de saint Pierre. — Réunion de la Société fribourgeoise d'Education, à Morat, le 17 juin. — Une représentation symbolique et moyenâgeuse du développement du psychisme humain. — Nécrologie: † M. Jules Musy, instituteur. † M. Paul Gumy, instituteur. — Exposition universelle de Bruxelles. — « Il supporte beaucoup ». — Société des institutrices.

PARTIE NON OFFICIELLE

La Caisse de retraite et d'invalidité du personnel enseignant fribourgeois

Monographie rédigée à l'occasion du centième anniversaire
de cette institution.

AVANT-PROPOS

Le 1^{er} janvier 1935, la caisse de retraite et d'invalidité des membres du corps enseignant des écoles primaires et secondaires de notre canton a franchi la borne centenaire de son existence.

Sans prétendre au privilège exclusif d'une aussi longue pérennité que partage, du reste, et même dépasse la caisse de la gendarmerie fri-

bourgeoise, l'association séculaire a estimé convenable, en un tel anniversaire, d'évoquer les fastes de son lointain passé. Elle tient à rappeler aux amis de notre école populaire et aux autorités qui la protègent, les étapes successives d'une annexe scolaire destinée à pourvoir d'une pension de retraite, les maîtres que les fatigues de l'âge ou de précoces infirmités contraignent à l'abandon de leurs fonctions.

Dès lors, le comité m'a confié l'agréable mission de remonter à l'origine de cette institution philanthropique, d'en fouiller les archives, de dresser une statistique de ses bienfaits, sans omettre de recueillir quelques échos éveillés, naguère, par la Société d'histoire, sur le régime de 1830, au début duquel furent posées les bases de l'œuvre jubilaire.

J'ai donc, en l'honneur du corps enseignant dont je fus membre pendant quatre lustres, condensé le résultat de ces recherches dans une simple « monographie ». Qu'il me soit permis, avant d'entrer en matière, de remercier le comité qui, en m'imposant ce travail intéressant, m'a procuré la satisfaction de revivre un instant, par le souvenir, la première moitié d'une carrière déjà longue, et d'établir les annales d'une fondation digne de susciter toujours la sympathie et les meilleurs témoignages de bienveillance.

E. GREMAUD.

1. EN MARGE DE L'HISTOIRE !

Les documents mis au jour laissent aisément transparaître les motifs déterminants de la fondation d'une caisse de secours, concept très nouveau, avant 1830, au sein du corps enseignant. Mais ils ne renseignent guère sur l'influence du milieu, l'atmosphère politique, le jeu des coutumes et toutes autres circonstances formant l'« ambiance » où pouvait évoluer cette idée et trouver, avec son éclosion, la force impulsive qui lui valut cent années de durée, dans des conditions souvent précaires et fragiles.

A la vérité, l'établissement d'une assurance-vie, créée par le Petit Conseil, dans un règlement du 18 juin 1804 sur la gendarmerie, aura suggéré aux instituteurs de ce temps reculé le désir d'une amélioration de leur état matériel sous forme, tout d'abord, d'une pension de retraite. On pourrait également se demander si d'autres conjonctures plus ou moins actives n'auraient point concouru à renforcer encore cette aspiration.

Dans le silence des textes consultés, interrogeons l'Histoire ! En commémorant l'échauffourée du 2 décembre, n'a-t-elle porté un jugement sur le régime démocratique de 1830 qu'après avoir relevé les événements qui ont marqué la fin de la Restauration ? Ainsi évoque-t-elle, comme une lumineuse éclaircie dans les brumes scolaires d'antan, cette période remarquable que le P. Girard a remplie

de sa maîtrise pédagogique ? Parmi les auxiliaires du savant Cordelier, se révélèrent assurément des intelligences ouvertes et promptes à s'orienter en des voies moins battues. Unis par leur esprit de corps et une cordialité qu'avait stimulée le Maître, ses disciples ne pouvaient-ils entrevoir quelque renouveau, à une époque où le marasme de l'enseignement s'élargissait, au point que l'ancien Préfet des écoles de Fribourg émettait cette constatation : « L'instruction n'est pas populaire dans le canton ! » C'est de leurs rangs que sortit l'initiateur d'une institution qui, durant plus de quatre-vingts ans, est demeurée, chez nous, l'unique pendant de la caisse de retraite des gendarmes.

Peu avant la chute du Patriciat, le conseillet d'Odet exposait à la Commission d'éducation les causes de l'infériorité de l'école fribourgeoise. Comment entendait-il y remédier ? Par la création de cours normaux ou de classes modèles ; mais, surtout, par la majoration du salaire des régents et la fondation, à leur profit, d'une caisse d'épargne qui, dans sa pensée, eût consisté en un rudimentaire service de retraite. Vœux généreux, mais combien hâtifs, ils semblaient condamnés à garder longtemps encore un caractère platonique ! Et voici que 1830 va s'inscrire au cadran de la vie politique de Fribourg et la « journée des bâtons », rendre au pays la forme gouvernementale qu'avait inaugurée la « Handfeste » et que le Dr Berchtold proclame, dans sa préface historique, « la plus belle expression du régime démocratique » !

Indépendamment de la suggestion directe d'un homme d'école auprès du corps enseignant et d'un vague souffle de progrès issu du mouvement libéral, l'idée du conseiller d'Odet, au soir de la Restauration, doit donc être retenue comme l'unique tentative de constituer, il y a plus d'un siècle, une rente viagère des anciens instituteurs. Qu'était cette démarche, sans lendemain, d'un magistrat, certes, bien intentionné ? Voyons-y, n'est-ce pas, le premier jalon planté au bord du chemin malaisé qui, s'élargissant par degré, offrira au cours des ans, aux vétérans de l'école populaire, une route directe et aplanie au bout de laquelle les attend, aujourd'hui, l'accueillante retraite ménagée à leurs vieux jours !

II. AU FIL DU TEMPS !

1. Le fondateur.

Rares, très rares sont les instituteurs de notre temps assez renseignés pour attribuer, sans hésitation, à Nicolas Chappuis la paternité de leur caisse de prévoyance.

Que possédons-nous, en somme, qui permette de dégager d'une obscurité séculaire la figure de cet attachant personnage ? Des comptes et des procès-verbaux ; quelques lettres et pétitions écrites de sa main, — de sa plus belle main, aurait-on dit à l'époque où il

vécut ! Mais qui feuillette de nos jours des comptes remontant à cent ans ? Qui — à moins d'être doué d'une patience et d'une curiosité d'archiviste, — songerait à exhumer d'anciens protocoles de leurs réduits poudreux ? Pourtant, les documents, sans posséder la vertu attractive des « ossements épars » dans le songe d'Ezéchiel, vont nous servir à reconstituer, en ce jubilé, une image point trop terne d'un bienfaiteur dont les maîtres d'aujourd'hui, comme ceux de l'avenir, auront à cœur de garder une mémoire reconnaissante.

Essayons d'imaginer que l'existence de cet homme ait été un mythe ? Des décades d'années se seraient écoulées avant qu'un promoteur de sa trempe ou un décret de l'autorité eussent réussi à mettre sur pied l'institution dont nous célébrons l'anniversaire ! Que s'est-il passé pour d'autres caisses similaires de fondation récente ? N'a-t-il pas manqué un Chappuis, soit au personnel des grandes écoles cantonales, soit à l'association des fonctionnaires et employés de l'administration publique pour assurer, avant la guerre, une retraite, si modeste fût-elle, à leurs membres invalides ou démissionnaires ? C'est, à la vérité, l'expérience des difficultés économiques contemporaines qui incita notre gouvernement à réaliser un progrès social dont la loi du 1^{er} décembre 1890 sur l'organisation de l'Université avait déjà sanctionné le principe.

Si intéressant que se présente à l'imagination Nicolas Chappuis, lorsqu'on l'étudie à la lumière de sa caisse de retraite, on ne peut se retenir de le comparer à un autre membre de l'enseignement fribourgeois dont la carrière, depuis peu interrompue, semble marquée au même coin d'activité et d'esprit de progrès. Sans doute, Chappuis n'embrassa point autant de matières que le créateur du Technicum, du Musée pédagogique et industriel, de nos écoles professionnelles. Sa méthode, nonobstant, était pareille et s'imposait au souffle d'un enthousiasme égal, persévérant, surtout communicatif. A considérer de plus près notre héros et les traits essentiels de son caractère, qui ne saisisait le but et l'efficace de son effort et ne partagerait son espoir dans la continuité d'une œuvre faite de bonté, de solidarité et d'amour ?

Né en 1783, Nicolas Chappuis avait 51 ans quand il posa, en 1834, les assises de la « caisse de secours des instituteurs ». Si cet âge ne lui laissait pas le moindre motif d'aspirer personnellement aux avantages d'une assurance qu'il souhaitait pour ses amis du corps enseignant primaire, il tint, néanmoins, à leur donner, en s'inscrivant sur la liste des adhérents de première heure, un témoignage de cordiale sollicitude. Désintéressement, n'est-il pas vrai ? bien digne d'être rappelé à cette heure où nous cherchons à nous représenter un homme d'action qui, vers la fin de son âge mûr, aurait pu, à l'exemple de l'octogénaire de la fable, s'écrier en s'adressant aux sceptiques :

« *Mes arrière-neveux me devront cet ombrage !* »

Il convient d'ajouter que l'altruisme de Nicolas Chappuis a mérité l'éloge du député Weck, dans le débat intervenu, en séance du Grand Conseil, sur la requête relative à l'octroi du premier subside cantonal à la caisse de retraite.

Au début de la nouvelle ère, le Conseil d'éducation rénové, sous la présidence de Jean de Montenach, fit choix de Nicolas Chappuis comme secrétaire. Serait-il téméraire de voir, en cette désignation, une velléité de retour à certaines traditions girardiennes ? En tout cas, Nicolas Chappuis jouera, dans cette fonction, jusqu'à son décès survenu le 27 juin 1838, un rôle appréciable en faisant prévaloir maintes propositions favorables aux écoles et à leurs maîtres. Pour marquer l'importance de sa charge, notons que son successeur immédiat fut le D^r Berchtold qui, sous un régime ultérieur, remplira les attributions de chancelier de notre république.

Précédemment, dès 1829, Chappuis avait dirigé, en qualité d'expert unique, les examens de régence et, grâce à sa compétence et à son expérience de l'enseignement, ces épreuves professionnelles atteignirent bientôt un niveau appréciable. Aussi, par lettre du 18 mars 1831, le Conseil lui exprima-t-il sa gratitude en ces termes élogieux : « La connaissance que nous avons, d'une part, de vos aptitudes pédagogiques, comme de vos succès personnels dans l'enseignement ; de l'autre, notre confiance dans vos sentiments patriotiques et votre zèle à promouvoir le bien public dans la grande tâche du perfectionnement de l'instruction populaire, nous sont un garant que le pays, par notre organe, ne réclamera pas en vain vos bons offices et que l'autorité supérieure corroborera à notre appel ! » Le Gouvernement, en effet, s'associa à cette démarche et ratifia la désignation de M. Chappuis, en qualité de membre du Conseil d'éducation.

Si la considération dont le Conseil entoura constamment son premier secrétaire fut la récompense des services de Nicolas Chappuis, celle de ses concitoyens, en l'élisant représentant de Fribourg au Grand Conseil, n'a pas été moins honorable. Le député Chappuis remplit, en outre, les attributions de sous-préfet, puis d'inspecteur des classes françaises de la ville, et tout permet de penser que ses subordonnés le tenaient en haute estime. Bien que rien ne nous apprenne comment et avec quels résultats il pratiquait son contrôle, la seule préoccupation qui le porta à obtenir un relèvement de la situation matérielle si pitoyable des régents d'autrefois, et à préparer une retraite aux vieux serviteurs de l'école, devait avoir attaché cordialement le personnel enseignant à un supérieur aussi dévoué.

Nicolas Chappuis a été l'auteur d'une « grammaire élémentaire » qui, éditée en 1830, suscita de vives controverses. Quatre ans plus tard, il revisera son œuvre et, comme auparavant, le P. Girard lui prêtera son concours avec cette bienveillance coutumière au savant

religieux, qui eût pu inspirer, à notre grammairien en exercice, l'alexandrin bien connu :

L'amitié d'un grand homme est un présent du Ciel !

Cette seconde tentative en faveur d'un cours rationnel de grammaire, pas plus que le premier essai, ne trouva grâce devant la critique puisque le Conseil d'éducation se vit forcé, en fin de compte, d'adopter la lexicologie de Lhomond. Ainsi s'ouvrit, à propos de grammaire et de crise du français, un conflit permanent dont la plus récente manifestation vient à peine de jeter ses derniers feux. Il n'en reste pas moins que la courageuse reprise de ce labeur, par l'inspecteur Chappuis, offre au corps enseignant un bel exemple d'amour du progrès et de persévérance !

Fonctionnaire désintéressé, pédagogue averti et enthousiaste, citoyen éclairé, ami des plus sages conceptions démocratiques, défenseur de la tradition chrétienne à l'école, selon le témoignage de ses écrits, tel apparaît Nicolas Chappuis dans la pénombre des débuts d'un siècle. Et cet ensemble de traits suffit à l'esquisse d'un portrait dont la place serait marquée en la galerie des meilleurs hommes d'école de notre canton.

Comment expliquer, dès lors, qu'aucune mention n'en soit faite au *Dictionnaire biographique et historique de la Suisse* ? Pourquoi les imprimés se rapportant à la première moitié du XIX^{me} siècle se taisent-ils sur cette existence si bien remplie ? Pourquoi ces lacunes et ce silence conjurés ?

Une réponse s'impose. Le décès de l'inspecteur et député Chappuis est survenu en 1838, c'est-à-dire en un temps où la presse semble n'avoir manifesté l'avantage d'une liberté accrue que par une activité amoindrie. Tous nos journaux politiques en arrivèrent effectivement à suspendre leur publication : *Le Courrier fribourgeois* en 1830, *Le Journal du Canton* et *Le Véridique* en 1833, même l'éphémère *Ami du progrès*, qui disparut en 1834, l'année même de sa parution. Huit ans devaient s'écouler jusqu'au jour de la publication du *Narrateur*, en 1841.

Puisse donc la petite notice consacrée à Nicolas Chappuis y suppléer et contribuer à fixer, dans le souvenir des maîtres d'aujourd'hui, la figure de l'un de leurs plus méritants devanciers !

FÊTE DE SAINT PIERRE

Méditation pédagogique

« Pierre, m'aimes-tu ? » Ce fut la seule question que comporta l'examen d'aptitudes au Pontificat de l'Eglise nouvelle.

Dieu demandera-t-il plus des disciples que du chef ? Nous qui avons des âmes à conduire au ciel, il est de notre devoir de les rendre aptes à répondre à cette question du Maître.